Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 19 Rabiia II 1445
3 Novembre 2023

N° 128

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2511**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2513**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2518**
Homologation de résolutions **2519**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2519**
Avis aux créanciers..... **2524**
Convocations
Sociétés anonymes **2525**
Sociétés à responsabilité limitée **2528**
Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée **2529**
Actes Administratifs
Avis au public **2529**
Divers
Avis au public..... **2529**
Rectificatifs **2530**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE LA FINANCIERE WIDED SICAF

Société anonyme

Au capital de 60 000 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant Unique (RNE) : 0433556 P

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14/10/2021, enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 9/3/2022 sous le n°22701053, Quittance n°M021657, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 27/10/2023 sous le n°2023172861. Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des comptes de l'exercice 2020, et affectation de son résultat au compte résultats reportés.

2- Approbation des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2020.

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020.

4- Renouvellement des mandats de quatre administrateurs pour trois ans (2021-2022-2023) à savoir M. Souhail Hachicha, M. Fethi Hachicha, M. Sami Hachicha et M. Mehdi Khouaja.

5- Nomination de Madame Sonia Chaabouni épouse Karoui nouveau commissaire aux comptes et ce pour une période de trois ans (2021-2022-2023).

2023R02568SANB2

SOCIETE LA FINANCIERE WIDED SICAF

Société anonyme

Au capital de 60 000 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant Unique (RNE) : 0433556 P

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12/12/2022, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 24/01/2023 sous le n°764, Quittance n° 23800395, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 20/02/2023 sous le n°202345670. Il a été décidé ce qui suit :

1- Acceptation de la démission de M. Fethi Hachicha de son poste d'administrateur.

2- Nomination de M. Kais Hachicha en tant que nouvel administrateur.

3- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes Madame Sonia Chaabouni épouse Karoui et nomination M. Cherif Ben Mahmoud nouveau commissaire aux comptes et ce pour une période de trois ans (2021-2022-2023).

2023R02569SANB2

Conseil d'Administration N°121 du 06 avril 2022

Modification du capital social de la société

TANKAGE MEDITERRANEE SA (TANKMED S.A)

Au capital de 30.000.000 DT

City Lake Center - Bloc C

Avenue du Dollar - Les Jardins du Lac - Les Berges du Lac 2

Identifiant Unique : 0024378M

Suivant extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration n°121 tenu le 6 avril 2022, enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 18 octobre 2023, S/N° 23758464 quittance n°M100044, déposé au Centre National du Registre des Entreprises sous le n°202239059 le 27/5/2022, le Conseil a pris note de la modification du capital social de la société Tankmed SA avec effet le 16/12/2021 comme suit :

- Société Nationale de Distributions des Pétroles - SNDP 60% - (719 988 Actions)

- Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières - ETAP 40% - (479 997 Actions)

- Personnes Physiques - (05 Actions)

- Total 100% - (1 200 000 Actions).

2023R02576SANB2

Réalisation de l'Augmentation de Capital et Modification des statuts

Société «Tunisie Informatique Services»

Société anonyme

Capital social : 250.000 Dinars

Identifiant Unique : 0341498MAM000

RC : B115481997

CNSS : 20611082-82

Siège social : 6 place Mohamed kurd Ali El Omrane 1005 - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire tenue le 3 Mai 2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier bureau de Tunis le 26 Mai 2023 sous le numéro 23502664, quittance n°M044028 dont une copie du dossier de l'augmentation de capital a fait l'objet d'un dépôt au registre national des entreprises de Tunis le 21/9/2023 sous le numéro 2023162309.

Il appert que le capital social de la société "Tunisie Informatique Services" a été augmenté de (250.000) dinars à (750.000) dinars, soit une augmentation de (500.000) dinars en numéraire et par compensation du compte courant des actionnaires, par l'émission de (5000) actions nouvelles souscrites en numéraire et libérées intégralement de 100 dinars chacune.

Par conséquent l'article 6 des statuts a été modifié comme suit :

Article 6 nouveau :

Le capital social est fixé à la somme de sept cent cinquante mille (750.000) dinars, divisé en sept mille cinq cent (7500) actions de cent (100) dinars chacune.

2023402591SANB2

Nomination d'un nouveau directeur général adjoint

Banque Tuniso-Libyenne

S.A au capital de 100.000.000 D

Siège social : Avenue Maître Béji Caied Essebssi Centre Urbain nord Ariana

Registre national des entreprises : 033272 D

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 20 octobre 2023

enregistré à la recette des finances Kabaria le 26 octobre 2023 Quittance n°M066768 Enregistrement 23702470, déposé au registre national des entreprises le 26/10/2023 sous le numéro 2329665 les membres du conseil d'administration ont nommé Monsieur Abdulbari Mohamed Mabrouk EIOSTA, de nationalité Libyenne, en tant que Directeur Général Adjoint de la banque au lieu de Monsieur Abdelmajid Mhamed Ramadhane Mhamed suite à la fin de son mandat.

2023402601SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Désignation d'un nouveau Gérant

SMS SOUDURE MAINTENANCE SERVICE

SARL au capital de 10 000 dinars

81 Rue de La République Le Bardo 2000

Numéro de registre de commerce B157432001 Et Identifiant Unique 0776242 C

Suite de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire le 21/9/2023 enregistré dans le même jour à la recette des finances de Bardo sous le numéro de l'enregistrement 23803620 et le numéro de quittance M066762, les associés ont décidé de mettre fin aux fonctions M Hicham Somai en tant que gérant de la société et ils ont désigné M Mohamed Amine Somai un nouveau gérant. On a bien déposé le dossier dans le registre national des entreprises le 26/9/2023 enregistré sous le numéro de quittance 2013163526 et le 19/10/2023 notre demande a été annoncée dans le registre national des entreprises.

2023R02504SRLB2

Société "ANKA CHIMIE" SARL

Route Mahdia km 10, Sfax

Capital : 20.000 DT

MF : 1431230SAM0000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/8/2023 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 20/9/2023 sous le numéro 23505341, quittance n°M008851, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 26/10/2023 sous le numéro 2023172273, il a été décidé de liquider la société et de nommer monsieur Abdellatif Mallek liquidateur de la société.

2023X01394SRLB2

Société en cours de liquidation

SOCIETE PYTAGOR

Société à Responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 1.000 Euros

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U. : 1484771J

Suivant le procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 30/9/2021 enregistré à la recette des finances El Mahrajène, 1082 Tunis en date du 12/10/2023 sous Qn°M050549. En°23704416

Les associés approuvent les états financiers arrêtés au 31/12/2017, au 31/12/2018, au 31/12/2019, et au 31/12/2020.

Les associés ont décidé de renouveler le mandat du Liquidateur Monsieur Axel Lidus Michel Wend pour une durée d'une (1) année ayant les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1484771j le 19/10/2023 sous dossier n°2023170241.

2023402563SRLB2

Augmentation de capital par apport en nature

Société "K2N COMPANY" SARL

Capital social : 1000 dinars

Siège social : 09, Rue Noureddine El Khayachi La Marsa

Identifiant Unique : 1699670V

Selon le PV de l'AGE du 26/07/2023, enregistré à la recette des finances de La Marsa le 24/10/2023. enregistrement n°23506576, Quittance n°125259 et déposé au Registre National des Entreprises le 26/10/2023, sous le n°2023172289, l'associée Mabrouka Bent Noureddine Slimani épouse du défunt Said BEN HADJ YAHYA titulaire de la CIN n°00466982 délivrée le 7/3/2014 à Tunis, et demeurant au 43 Rue Aboulkacem Chebi La Marsa, fait apport en pleine propriété d'un fonds de commerce sis au 29 Rue Al Jazira, Tunis destiné pour le commerce et objet du contrat de don des parts établi par Maître Leila ATAYALLAH Notaire sis au 36, Avenue Habib Bourguiba Mégrine, en date du 19 juillet 2023 entre d'une part les héritiers du défunt Said Ben Hadj Yahya et d'autre part leurs mère Mme Mabrouka Slimani. Cet apport est estimé pour une valeur de deux cent dix mille quatre cent (210400) dinars. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet d'augmentation de capital de la société «K2N COMPANY» SARL par apport en nature.

Chaque créancier de cette associée doit Inscrire sa créance selon l'article 228 du code de commerce entre les mains de maître Leila ATAYALLAH notaire sis au 36 Avenue Habib Bourguiba Mégrine dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux deux journaux "Echourouk et Le Quotidien" du 31 octobre 2023.

2023402594SRLB2

YAZAKI AUTOMOTIVE PRODUCTS TUNISIA «YAPT»

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 10.000 Dinars

GP 8- Route de Tunis - Bouchkara - Elalia - BP 65 - Laazib - 7026 Bizerte

I.U : 1226147C

Suivant un Mandat Spécial du 8/8/2023 (enregistré à la Recette des Finances Elalia, Bizerte le 20/9/2023 sous Qn°M032874. En°23700842)

Il a été décidé de déléguer au profit de Mr Ahmed Ben Hassine le pouvoir de signature administrative.

Dont un exemplaire du Mandat Spécial a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1226147C du 16/10/2023 sous dossier n°2023169146.

2023402600SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 6/10/2023 rédigé par Maître Zouheir Mdhaffer et enregistré à la recette des finances des Berges du Lac le 24/10/2023 Quittance n°M101731 enregistrement n°23208667. La "Société Mawarid Tunisienne" en cours de liquidation, S.A., au capital social de 1200 000DT M.F. 0492415 E, son siège social est situé à la rue Medina El Rekka Ennasr 2 - 2037 Ariana ville 21, représentée pour la signature du contrat par Monsieur Karim Ben Mohamed Ben Khelifa Soltani titulaire de la C.I.N. n°05188541 délivrée le 5/11/2020 en sa qualité de liquidateur a vendu tout le fonds de commerce, relatif au local situé au deuxième étage sis au centre commercial Tunisia Mall avec une superficie globale approximative de deux cent et quatre-vingt six mètres carrés (286m²) consistant en un restaurant sous l'enseigne "Pizza Hut" n° RT-07 au profit de "Sté La Sélection De Promotion Immobilière" S.A.R.L., au capital social de 600.000,000DT, M.F. 0645335E E, sis à l'Avenue Hédi Nouira immeuble El Yamama Cité Ennasr, Ariana siège désigné Centre commercial Tunisia Mall 1, 4ème étage Cité les Pins Les Berges du Lac Tunis 2, représenté par son gérant Maher Ben Abdel Hamid Chaabane titulaire de la C.I.N n°01284861 délivrée le 20/7/2013.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Zouheir Mdhaffar 90 Avenue Carthage 4ème étage bureau n°A24 jusqu'à l'expiration du délai de 20 jours après la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 27/10/2023.

2023T01019FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen en date du 23/10/2023 quittance n°M087919 enregistrement n°23205267 Mr Najmeddine Ben Miled a vendu à Mme Hanen Ben Ahmed tout le fonds de commerce exploité comme Fast Food situé à la rue 105 n°479 cité Ettadhamen Ariana.

Toutes oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse rue 1520 cité 18 janvier, Ettadhamen Ariana dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 31/10/2023.

2023T01023FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de vente sous seing privé en date du 6 octobre 2023 et enregistré à la recette des finances de Dahmeni en date du 12 octobre 2023, quittance n°M021846 enregistrement n°23200680 la société Comptoir Agricole de Nord SARL inscrite au RNE son identifiant unique 1486200K son représentant légal Mr Sofiane Ben Hadi Ben Naji a cédé le fonds de commerce sis à la rue Station street 7170 Dahmeni Kef avec tous ses éléments corporels et ceci à la société Abd Razzak Ben Ayech de Matériel Agricole SARL son identifiant unique 1836662M son représentant légal Mr Ayech Les oppositions éventuelles seront reçues au siège de la société sis 7100 Kef dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et au journal "le Quotidien" du 29 octobre 2023.

2023T01024FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19/10/2023, enregistré à la Recette des Finances Habib Thameur Tunis le 26/10/2023, quittance n°M064086, enregistrement n°23303772, les héritiers Noureddine Hchaichi à savoir : sa veuve Malika Abbi et ses enfants Chiraz, Chaima, Amira pour son compte et pour le compte de son frère Jameleddine, ont vendu à Mr Abdelkader Trabelsi, la totalité du fonds de commerce qui consiste dans un local commercial, sis au marché central de Tunis n°122, avec tous les éléments matériaux et moraux.

Les oppositions sont recevables à l'adresse de la société "El Kassabah Avocats" sise au 28 Avenue Beb Bnet Tunis.

Cette annonce a été publiée au quotidien «la Presse» le 01/11/2023.

2023T01026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 20 octobre 2023, enregistré le 20 octobre 2023 à Béja selon quittance n°M068078 et selon n° d'enregistrement 23207733 Mr Bechir Abderrazak Essidik titulaire de la CIN n°03583602 domicilié à Bni Khdech Médenine a cédé en vente à Mme Amel Dridi la totalité du fonds de commerce servant à la vente de fruits secs sis à la Rue 18 Janvier Béja avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Mounir Hamdi sis à la rue Arbi Zarrouk Béja dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié au journal Achourouk du 24 octobre 2023.

2023T01029FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 4/10/2023 et le 28/8/2023 et enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba le 4/10/2023 sous le numéro M072419 et enregistré sous le n°23204770. Les cédants, Mm Jamila bent Younes Fallah épouse Chaaben Arouay titulaire de la C.I.N n°00450893 délivrée le 16/3/2020 a cédé à titre de vente à la société Promofrais représentée par son mandataire légale identifiant unique 1240991S, la totalité du fonds de commerce exploité à la vente "fast-food" dans le locale sis au 21 Rue El Kuwayt Tunis.

Toutes les oppositions sont recevables entre les mains de l'acquéreur du fonds de commerce dans le domicile du fonds de commerce précipité ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

2023R02561FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25/9/2023 et le 03 et 04 octobre 2023 et enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba le 4/16/2023 sous le numéro M072422 et enregistré sous le n°23204771. Les cédants, Mr Hamdi ben Chaaben Arouay titulaire de la C.I.N n°04677157 délivrée le 24/3/2020 et Imed ben Chaaben Arouay titulaire de la C.I.N n°04616362 délivrée le 10/3/2008 et Houda bent Chaaben Arouay titulaire de la C.I.N n°04620187 délivrée le 10/6/2005 et Imen bent Chaaben Arouay titulaire de la C.I.N n°04652409 délivrée le 6/11/2010 et Jamila bent Younes Fallah épouse Chaaben Arouay titulaire de la C.I.N n°00450893 délivrée le 16/3/2020 ont cédé à titre de vente à la société Promo frais représentée par son mandataire légal identifiant unique 1240991S, la totalité du fonds de commerce exploité à la vente "caféterie et pâtisserie" dans le local sis au 21 Rue El Kuwayt Tunis.

Toutes les oppositions sont recevables entre les mains de l'acquéreur du fonds de commerce dans le domicile du fonds de commerce précipité ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal «Essahafa» le 18/10/2023.

2023R02562FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 20/9/2023 et le 28/8/2023 et enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba le 28/9/2023 sous le numéro M071283 et enregistré sous le n°23204696.

Les cédants, Mr Imed ben Chaaben Arouay titulaire de la C.I.N n°04616362 délivrée le 10/3/2008 a cédé à titre de vente à la société Promo frais représentée par son mandataire légale identifiant unique 1240991S, la totalité du fonds de commerce exploité de vente "taxiphone" dans le local sis au 21 Rue El Kuwayt Tunis.

Toutes les oppositions sont recevables entre les mains de l'acquéreur du fonds de commerce dans le domicile du fonds de commerce précipité ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

2023R02563FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé avec signatures légalisées le 10/10/2023, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 11/10/2023 sous n°13401745 quitus n°M101723 Monsieur CHAMES EDDINE CHTIOUIE titulaire d'un passeport n°F108636 a vendu à Monsieur MONDHER HNED, titulaire de la carte d'identité Nationale n°1340175 la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à DHOUIHER SOUIHEL ZARZIS. Connu par le nom commercial «DHOUIHER».

Les oppositions sont à faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local, dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Achourouk le 27/10/2023.

2023R02565FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 19/10/2023 enregistré à la recette des finances de Mourouj le 19/10/2023 quittance n°M080786, enregistrement n°23205034. Mr Habib Ben Mastour assaid a vendu à Mr Omar Ben Rezgui Braiki et Mr Nassim Ben Amar Arfaoui un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café 1ère catégorie sis au lotissement Houda cité Riadh Mourouj 3 Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse de fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le Journal le Quotidien le 31/10/2023.

2023R02570FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé enregistré à Menzel Bouzelfa le 10/01/2022 (quittance n°M01437 enregistrement n°22200029 Monsieur Mohammed Jridi c i n 09785595 a vendu à Yassine Elmehjoub cin°09851162 la totalité de fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité d'un café sis à l'avenue la République Menzel Bouzelfa.

Toute opposition devra se produire entre les mains de Yassine Elmehjoub à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 18/10/2023.

2023R02572FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarial rédigé par les Notaires maître Ayari Souad et Bassma Ben Ali à leur bureaux sis au 05 rue alkairoun ben Arous en date du 16/10/2023 enregistré à la recette des finances de nouvelle médina à la date de 17/10/2023 sous le n°M072194. Mme. Toumia Abd Elhadi CIN n°00215219 a donné le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Italie n°26 beb bhar Tunis exploité en tant que restaurant à Mr. Aymen Abd Elhadi CIN n°09029339.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de bénéficiaire au local du fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 19/10/2023.

2023R02573FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte Notarié rédigé par Notaire Maître Ajmi Nour Houda et son assesseur Henda Mrabti Mr Nejemeddine Ben Habib Ben Sahbi Bjaoui donne à Mr Nasserddine Ben Habib Ben Sahbi Bjaoui la totalité du fonds de commerce sis au 9 rue Rahma Mateur Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tout commerce.

Les oppositions sont acceptées au local du fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 6/10/2023.

2023R02578FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Grombalia le 27/10/2023 quittance n°M100100, enregistrement 23206198 Mr Moncef Ben Abdallah Sassi a vendu à Mr Habib Ben Amara Ben Ahmed Mhamdi le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente des parfums, du tabac, de l'eau minérale et des boissons gazeuses fermées sis n°12 Immeuble Ben Tanfous avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 01/11/2023.

2023R02581FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté à Nabeul le 30/8/2023 et enregistré à la recette des finances de Dar Chabaan le 26/9/2023 sous le numéro 23202181, quittance numéro M049732 la société «IMEN» - SARL enregistrée sous le numéro 1039572 X, a vendu à la «société Louhichi et fils» - SARL - enregistrée sous le numéro 1388719Q, le fonds de commerce sis à l'Avenue de l'environnement Daar Chabane à usage de vente et réparation des machines à coudre avec tous ses éléments matériels et moraux. Cette vente est publiée au journal «le Quotidien» en date du 27/10/2023.

Les oppositions se feront auprès de la «société Louhichi et fils» dont le siége social est sis à l'avenue de l'environnement Dar Chaabane, dans les 20 jours à compter du présent avis.

2023R02583FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 13/10/2023 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 16/10/2023 Quittance n°M103188 enregistrement n°13402359. Mme Wiem bent Amara Lechiheb a vendu le fonds de commerce de paramédicale sis à rue Habib Bourguiba ksar Echelba 4710, Zarzis à Mme Ameni bent Baghdadi Bouawaja. Les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

Un avis de cette vente a été publié aux journaux Essabah et Le Temps le 27/10/2023.

M.F G/917213

2023R02584FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Identifiant unique au registre national des entreprises : N°0866287S

Par acte sous seing privé daté du 9-10-2023 et enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 13-10-2023 sous le n°M060512 Société Pizzeria SAN-REMO vend à Monsieur Mounir Ayed demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Ksibet EL Mediouni le fonds de commerce d'un restaurant et café de 1ère catégorie sis au complexe commercial Carthage centre rue 14 janvier Sousse à la rue 14 Janvier.

Les oppositions se font au bureau de Maître ben Ammar Elhem sis au 3 rue des Jasmins Sousse dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk du 26-10-2023.

2023S01271FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de contrat de vente d'un fonds de commerce daté du 16/10/2023, enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 19/10/2023 sous reçu n°107239 enregistrement n°23206726, Madame Aoutef Bent Miled Ben Mohamed Gaâloul a vendu à Monsieur Miled Ben Mohamed Ben Miled Moussa le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente en détail de tout genre de commerce dans les magasins spécifiés dont son siège social est situé à la rue de Sahloul n° 121 Hammam Sousse. Les

oppositions sont reçues auprès de Maître Leila El Guolli avocate à la cour de cassation à son cabinet situé à l'Immeuble du marché de gros route de Tunis El menchia Hammam Sousse dans les vingt jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal "le Quotidien" en date du 31/10/2023.

2023S01274FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Chebbi Sfax le 3/10/2023 quittance n° M092105 Montaha Mellouli a vendu au nom de sa fille mineure Nour Hbaieb à Mr Mohsen Bourmech la totalité de ses parts indivises du fonds de commerce exploité au local sis à Bab Jebli n°9 Souk Msakaf Sfax.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées auprès de l'acquéreur à son domicile 31 rue Hannabal Sakit Ezzit Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 27/10/2023.

2023X01385FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Sfax le 23/10/2023 quittance n°M097882, Mme Kamoun Sonia a vendu à la société Sonia K, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue Echebbi Imm Alyssa Centre Sfax (commerce prêt à porter).

Les éventuelles oppositions doivent être formulées auprès de l'acquéreur au local précité, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 27/10/2023.

2023X01386FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Sfax le 23/10/2023 quittance n°M097885, Mme Kamoun Sonia a vendu à la société Sonia K, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au complexe commercial Sfax centre Sfax (commerce prêt à porter).

Les éventuelles oppositions doivent être formulées auprès de l'acquéreur au local précité, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 27/10/2023.

2023X01387FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte signé le 23/10/2023 et enregistré 25/10/2023, à la recette des finances rue Abou Kaçem Chebbi Sfax sous le n°23204839 quittance n°M098458, rédigé par maître Najib Zghal avocat à la cassation Intilaka 2 Mizenine 3000 Sfax; les héritiers Hadj Mhamad Mallek, que sont son fils Mohamed Mallek, tunisien né le 27/10/1967, C.I.N 01268060, et les héritiers de son fils Ahmad Mallek : son épouse Bakhta bent Omar Kammoun tunisienne né le 24/10/1966, technicienne supérieure, C.I.N 05241923 et ses enfants Mohamed Aziz Mallek tunisien né le 18/12/2004 C.I.N 11202033, Emna Mallek tunisienne née le 29/10/1995 C.I.N 11068979, Mohamed Mallek tunisien né 04/03/1999 C.I.N 11125098, tous domiciliés Avenue Mongi Slim n°5 Chihia Sfax ont vendu à madame Nozha bent Mokhtar Chtara tunisienne née le 18/10/1959 domicilié à la route Gremda Km 1 zone 15 Sfax, C.I.N 01168334, la totalité de leurs parts du fonds de commerce du local n°75 située à Souk Ejdid Beb Djebli Sfax, propriété de la municipalité de Sfax, les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel entre les mains de la nouvelle propriétaire du fonds de commerce Mme Nozha Chtara à l'adresse de son fils Amin Abidi dans sont lieu de travail Souk Elfelfel Beb Jebli Sfax. La vente a été publiée au journal "Echourouk" le 28/10/2023.

2023X01391FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat Souscrit par Maître Jbir Mohamed daté le 17/10/2023 qui a été enregistré à la recette des finances à Sfax le 19/10/2023 sous le n°95691.

Mme Omaya Bellaj CIN 08824175, a vendu au droit de madame Nour Elhouda Boughiriou CIN 01265748 suite à une procuration pour Mr Kamel Kharchoufi CIN 13422263.

- Tout son fonds de commerce consistant en un local fruit sec qui se trouve à la route Menzel Chaker km 0.5 Sfax.

Pour toutes réclamations vous pouvez consulter Maître Jbir Mohamed Avocat 4 Rue Victor Hugo Sfax.

Dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 28/10/2023.

2023X01392FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 23/10/2023 enregistré à la recette des finances route de Gremda en date du 23/10/2023, reçu n°M082497, Mr Taher Harrabi carte d'identité nationale n° 08160241, demeurant à l'avenue Tboulbi n°62 chehia à Sfax a cédé à Mme Hind Shabbou carte d'identité nationale, n°11130979 demeurant à la Route Sidi Mansour Km 7.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce d'une épicerie portant le nom "RANA MARKET" exploité dans le local situé à la route Kaiid M'hamed km 6 Sfax.

Les oppositions au paiement du prix seront présentées à l'étude de maître Chafik Gdoura rue Taher Sfar immeuble centre mahaba Sfax, une copie de l'acte de vente y est déposé, et ce dans un délai de vingt jours à

partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" en date du 28/10/2023.

2023X01396FCCC2

Vente de parts communes d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 5/7/2023 portant signature légalisée le 08 et 13 septembre 2023 et enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi à Sfax le 18/10/2023 sous le n°23204711 quittance n°M097243, Mme WELI Samia titulaire de la CIN 01244106 a vendu à Mr Zoueri Nasreddine titulaire de la CIN 01306889, Mme Zoueri Salma titulaire de la CIN 08408704 et Mme Zoueri Lamia titulaire de la CIN 01320991 la totalité des 4 parts communes du 32 parts du fonds de commerce «café elkahf» sis à l'avenue de Farhat Hached Sfax.

Les oppositions sont reçues entre les mains des acheteurs à l'adresse du fonds de commerce sis à l'avenue de Farhat Hached Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Essahafa et la Presse le 28/10/2023.

2023X01397FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seings signée les 20 et 23 octobre 2023 enregistré à la recette des finances El Menzah VI le 23 octobre 2023 n° de la quittance 124447, n° de l'enregistrement 23207904, Mr. Kamel AZIZI demeurant à Immeuble 50 appartement 851 village méditerranéen Rades (Ben Arous), titulaire de la C.I.N n°00789011 et de l'identifiant unique n°1396748S, a vendu à Madame Anissa Bent Hassen MALOUCHE demeurant au 38 rue Cheikh Mohamed Mhiri Ennasr 2 Ariana, titulaire de la C.I.N n° 05219926, son fonds de commerce de réparation des appareils électriques et électroniques et de commerce des équipements électriques sis à l'angle de la rue Jallouli Farès et la rue Hajeb Abdelwaheb Nasser 1 Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sur le prix de vente doit être formulée dans le délai de 20 jours qui suit la parution du présent avis au journal officiel, entre les mains de Maître Mohamed Triki avocat à la cour de cassation à son cabinet sis au 23 avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis.

Le présent avis est paru au quotidien Ech-chourouk du 27 octobre 2023.

2023402587FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Raoued du 26/10/2023 sous le numéro d'enregistrement 23205330 et quittance n°115750 LA SOCIETE DELTA MOTORS, SA, enregistré au RNE F1205851 a vendu à LA SOCIETE ISSA AUTO, SUARL, enregistré au RNE Z1594960, un fonds de commerce à usage vente des voitures, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à la route de Bizerte, Km8, Ariana.

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites à peine de forclusion dans les vingt jours qui suivent l'apparition du présent avis au JORT, entre les mains de l'acheteur au bureau ME Chemingui Faouzi sis au 06 rue jbel Fath. Une publication précédente est parue au journal Echourouk du 29/10/2023.

2023402592FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente signé le 8 septembre 2023 et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 6 octobre 2023 sous n°23205412, Quittance n°132938, Mr Lotfi Ben Ali Ben Ammar Aouichaoui a cédé à la société Hôtelière de Développement Touristique ayant l'identifiant unique 0031170P, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité pour le commerce des produits de l'artisanat, dans la boutiques n°8 de la galerie commerciale de l'hôtel Yadis Hammamet zone touristique Merezga Hammamet.

Les oppositions sont recevables chez l'acquéreuse, à l'adresse du local mentionné ci-dessus dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de parution de la présente annonce dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux La Presse et Essahafa du 19 octobre 2023.

2023402597FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente signé le 8 Septembre 2023 et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 6 octobre 2023 sous n°23205412, Quittance n°132938, Mr Lotfi Ben Ali Ben Ammar Aouichaoui a cédé à la société Hôtelière de Développement Touristique ayant l'identifiant unique 0031170P, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité pour le commerce des produits de l'artisanat, dans la boutiques n°7 de la galerie commerciale de l'hôtel Yadis Hammamet zone touristique Merezga Hammamet.

Les oppositions sont recevables chez l'acquéreuse, à l'adresse du local mentionné ci-dessus dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de parution de la présente annonce dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux La Presse et Essahafa du 19 octobre 2023.

2023402598FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 29/8/2023 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 4/9/2023 Quittance n°M089346

enregistrement n°23202660, Ahmed Amine Ben Mohammed Chaffar a loué l'ensemble du fonds de commerce exploité comme un Café de première catégorie situe à Rue Erraja El Mouensa, Zarzis 4114 à Houcine Ben Jamel Mhira. Les oppositions auront lieu à l'adresse du fonds de commerce durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

Un avis de cette vente a été publié aux journaux Essabah et Le Temps le 20/9/2023.

M.F : G/917213

2023R02582FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances d'Ariana en date du 25/10/2023 quittance n°M121274 enregistrement n°23310452 La SOCIETE RIM Identifiant Unique 1461040E a loué l'intégralité du fonds de commerce situé à 1 résidence princesse rue Hédi Nouira cité Ennasr Ariana dont l'activité est un Restaurant à la Société PINAR AND AYHAN en cours de constitution représentée par sa gérante Madame Ben Jaafar Linda pour une durée d'une année renouvelable du 01/02/2023 au 31/01/2024. Les oppositions liées audit fonds de commerce sont recevables dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2023402599FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 27/10/2023 Sous le n° d'enregistrement 23302889, quittance n°M068174.

Mr. Jamel Ben Chédly Amous titulaire de la C.I.N n°00070756 a loué à la société «BLANCA IMPRESSION ET DESIGN» représentée par son gérant Mr. Anis Ben Salah Ben Majid Kanaouati titulaire de la C.I.N n° 11375029 le fonds de commerce en gérance libre sis au 101 rue Bab El Khadhra - Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour les activités de conception et d'impression.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 3 novembre 2023.

2023402605FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Nom du GDA : GDA Continental Intercalaire.

Objectifs :

Le groupement a pour objet les missions suivantes :

- La protection des ressources naturelles du périmètre de son intervention et la rationalisation de leur utilisation.

- La contribution à la préservation de l'environnement et la réalisation d'une agriculture durable.

- L'exécution des travaux agricoles selon le système Biologique et commerce équitable.

- L'équipement de ses périmètres d'intervention en équipements ruraux nécessaires.

- La sauvegarde, le traitement et la garde des plantations et des cultures.

- L'acquisition et la distribution des intrants agricoles.

- L'aide des organismes concernés à l'apurement des situations agraires.

- L'augmentation de la productivité des exploitations agricoles.

- Le développement des systèmes de parcours et des techniques d'élevage.

- L'encadrement de ses adhérents en les orientant vers les meilleures techniques agricoles.

- L'appui de ses adhérents à valoriser et commercialiser leurs produits dans les marchés locaux et étrangers.

- L'établissement de relations de coopération d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture Biologique et commerce équitable avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers.

Siège social : Rjim Maatoug, Kébilli

Autorisation de constitution : Autorisation de constituer un groupement de développement Agricole Livré par le gouverneur de Kébilli le 23/3/2023.

Conseil d'administration :

Président : Ali Ben Fraj Ben Ali Ben Brahim

Trésorier : Belgacem Ben Ali Ben Mohamed Ben Brahim

Membre : Ahmed Ben Ali Ben Mohamed Brahim.

2023R02560APSF1

Déclaration de la constitution d'une association

Nom de l'association : Raedat Tunisiennes pour l'Egalité

Sujet : Renforcer les capacités des femmes pour des sociétés durables.

Objectifs :

1. Oeuvrer pour le développement des capacités des femmes et renforcer leurs rôle actif dans la société

2. Valoriser le rôle des femmes dans la réalisation de l'égalité grâce à un progrès social et économique durable

3. Œuvrer pour rejeter toute forme de violence et appeler à diffuser les valeurs de tolérance et de modération

Adresse : 13 Rue El-Tabari, cité des Aghlabittes, Bardo 2000, Tunisie

Email : inforaedat@gmail.com

Fondatrices :

Houda Slim : Présidente

Chiraz Arbi : Vice-présidente responsable des programmes et de la formation

Nozha Beyaoui : Secrétaire générale

Yasmine Wertani : Trésorière

Khaoula Ben Aicha : Vice-présidente chargée des relations internationales.

2023R02598APSF1

Constitution d'un complexe dans le secteur de l'agriculture

(GARAAT LASSIRET)

Selon la décision d'une prime de constituer un complexe de développement dans le secteur agricole de monsieur le gouverneur de Tataouine le 28 mars 2018 sous le numéro 34, un complexe de développement agricole a été constitué :

- Nom : GARAAT LASSIRET

- Siège : Ramada Est

- Zone d'intervention : Ramada Est

- Tâches : L'eau vertueuse à boire

- L'autorité : président : Lassiret Mokhtar, Le trésorier : Lassiret Salah.

2023R02599APSF1

Constitution de Syndicat des Copropriétaires de la Résidence "ossianis"

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 02/9/2023, enregistré le 29/9/2023 à la recette des finances de la Rue de l'indépendance Sousse Sous le n°23704155, quittance n°52794 du syndicat des copropriétaires de la Résidence «ossianis» Chott Mariam Sousse. Le bureau élu est composé de :

- Monsieur Bouzabiaa Mounir : Président

- Mr Soussia Alaa, Ghazel Nejib, Ayari Farouk, Abid Mohamed, Ben Hsan Mounir : Membres représentant.

2023S01261APSF1

Homologation de résolutions

Désignation du conseil d'administration du groupement De médecine du travail à Zaghouan pour le mandat 2023-2026

En vertu de la décision de monsieur le gouverneur de Zaghouan en date du 12 juin 2023, ont été désignés les membres du conseil d'administration du groupement de médecine du travail à Zaghouan.

En vertu de la réunion de travail des membres du conseil d'administration en date du 14 juin 2023 enregistrée à la recette des finances en date du 5 juillet 2023 sous le n°23702075, ont réparties les attributions et la nomination de monsieur Abdelfattah Labiadh président du groupement de médecine du travail à Zaghouan et monsieur Abdelaziz Lasouad vice-président.

2023R01938APSF2

Dissolution d'une association sportive

Association Energy Sports Club de Nabeul

Selon PV de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 26/9/2023, déposé à la commission régionale pour la jeunesse et du sport de Nabeul le 9/10/2023, publié au BORNE sous le n°2023170011 le 20/10/2023, il a été décidé l'arrêt de l'activité de l'association et sa dissolution définitive et la nomination de Mr Fray Faouzi en tant que liquidateur.

2023R02551APSF2

Modification du nom de l'association et du siège social

En vertu du procès-verbal de l'association Sportive Militaire de Ain-drahem enregistré à la recette des finances rue d'Alger de Jendouba le 17/10/2023 sous le numéro d'enregistrement 23702838, quittance numéro M078538.

Il a été décidé le Modification du nom de l'association et du siège social.

Comme suit :

1. Association Sportive Militaire de Jendouba au lieu de Association Sportive Militaire de Ain-drahem.

2. Nouveau siège social Caserne Commandant Mohamed Bejaoui Jendouba.

Au lieu de club des officiers de Ain Drahem.

2023R02564APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

Tél : 71.326.657

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Anouar Hajlaoui, Avocat, CIN n°04331137, demeurant à Tunis rue Amilcar, en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira 5ème étage / Tunis MF : 114576/S

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit d'une propriété faisant l'objet du titre Foncier n°87232 Tunis, dénommée "Amal", située à Ras Tabia, Rue 61493 Tunis, avec une superficie de 328 mètres carrés. Sur cette propriété a été construite une villa résidentielle de type mitoyen, comprenant un rez-de-chaussée et un premier étage, avec une superficie couverte de 133 mètres carrés pour le rez-de-chaussée. Ce dernier comprend un hall d'entrée, un salon, une salle à manger, une cuisine, une salle de séjour, une salle de bains, ainsi que des escaliers menant à

l'étage supérieur. Le premier étage a une superficie couverte de 133 mètres carrés et se compose d'un hall, de 3 chambres et d'une salle de bain. Autour de la propriété, il y a un espace extérieur de 192 mètres carrés, comprenant un jardin et une terrasse non couverte.

Mise à prix : mise à prix est de 480.837.000 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 5/12/2023 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 1 situé à la rue bab bnet Tunis.

La visite est possible tous les jours.

2023T01020VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière exécutoire

Sur immeuble immatriculé

Cabinet Maître Zendah Abdelmajid

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Amilcar - complexe Bouchadekh Midoun Djerba 4116

Tél : 75.733.666/98.212.045

Créancier saisissant : BH Bank, S.A, I.U. 0024588W ayant son siège social au 18 avenue Mohamed V Tunis.

Débiteurs saisis : Olfa bent Elmoncef ben Mohamed Chinaoui, pharmacienne, demeurant à Cité Ezzouhour Motrech Gabès.

Avocat poursuivant : Maître Zendah Abdelmadjid, Avocat auprès de la cour de cassation, rue amilcar - complexe bouchadekh midoun Djerba 4116.

Immeuble objet de la vente : Consistant en un terrain d'une surface de mille sept cent huit mètres carrés objet de titre foncier n°28143 Gabès, dénommé «ABDERRAZEK» situé à Motrech à Gabès sud Gabès, sur lequel est construite une résidence au rez-de-chaussée sur deux niveaux :

- Rez-de-chaussée : contient un salon, une chambre, une cuisine, un lavage, une salle de bain et un entrepôt.

- Rez-de-chaussée : contient un salon, une salle de réception, une cuisine, une salle de bain, chambre pour les invités, et rez-de-chaussée (NUIT) qui contient une chambre avec salle de bain,

2 chambres d'enfants, une salle de bain et un lavabo. La cour dispose d'une piscine et d'un espace couvert. L'espace extérieur à l'intérieure de la propriété et autour du bâtiment est bien entretenu, gazonné et comporte divers arbres.

Mise à prix : Un million deux cent cinquante trois mille et deux cent dinars (1.253.200.000 dt) frais en sus pour participer aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers ils doivent se munir des autorisations exigées.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Gabès le lundi quatre décembre deux mille vingt trois 4/12/2023 à 9h et suivantes.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gabès ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2023R02567VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél. : 76 201 003

MF : 0852940 B/ P

Le créancier poursuivant : Banque Nationale Agricole, société anonyme en la personne de son représentant légal, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1424311996, ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira - Tunis.

La débitrice poursuivie : Héla bent Nasreddine ben Mokhtar ben Ali, sa profession commerçante, demeurant à Douali Gafsa, son matricule fiscal n°1491788L titulaire de la C I N n°06246449 délivrée le 17/4/2007.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre : le bien saisi fait l'objet du titre foncier n°14968 Gafsa dénommé «EL AMAL» sis à sidi Ahmed Zarroug Gafsa consistant en un logement édifié sur un terrain d'une surface de 184 m².

Mise à prix : le prix initial de l'immeuble saisi est fixé au montant de 96.800.000 en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires frais des actes de qui seront fixés le jour de l'audience.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

1. 2 Hypothèques au profit de la BNA

2. Commandement au profit de la BNA.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 27/11/2023 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B : l'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après soit consignation du tiers du prix initial soit par chèque certifié soit par une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2023R02575VEPA1

Vente aux enchères publiques suite saisie

Maître Khechimi Abdel Karim

Avocat à l'appel

Matricule fiscal : 1213269/T/A/P000

18 rue Ebn Khaldoune 2ème étage - Tunisie

Tél : 97.970.260/92.984.947

1- Le créancier saisissant :

La Société STE STAR FRUIT, en la personne de son représentant légal,

est une société à responsabilité limitée, portant le numéro d'identification fiscale j1522450 et le seul numéro d'identification au Registre National des Entreprises numéro j1522450, et inscrite au registre du commerce près le Tribunal de Première Instance à Tunis sous le numéro 02141932017B, avec son siège social situé au Bâtiment Al-Nassim, Bureau n°3, 1er étage, rue Al-Mutawakkil, Montplaisir, Tunisie. Elle a choisi son lieu de contact dans le bureau de son avocat indiqué ci-dessus.

2- Le débiteur saisi :

Mohsen ben Omar bin Saleh Al-Basili, de nationalité tunisienne, sa profession est vendeur de légumes, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00541457 délivrée à Tunis le 13/11/2013, demeurant au n°2, rue Al-Hadi Shaker, Al-Amri Fouchana gouvernorat de Ben Arous.

3- L'avocat poursuivant :

Maître Abdl Karim Al-Khichimi, l'avocat en appel, dont le cabinet est situé au 18 rue Ibn Khaldun, 2ème étage - Tunisie, matricule fiscal 1213269T/A/P000.

4- La désignation de l'immeuble saisi :

Elle est représentée par toutes les parts indivises revenant au débiteur saisi dont l'immeuble dénommée «Al-Thaniyah II» objet du titre foncier n°50887 Ben Arous, située au nord-est de Mohammedia, et exactement au n°02, rue Al-Hadi Shaker Omari - Foushana, Gouvernorat de Ben Arous. Il se caractérise en local résidentiel d'une superficie de 350 mètres carrés divisé en 350 parts et se compose de deux niveaux rez-de-chaussée et de premier étage.

5- La mise à prix :

Le prix d'ouverture de la totalité d'immeuble objet de saisie a été fixé à la somme de huit cent soixante-quatorze mille quatre cent trente-six dinars et 600 millimes (874.436 ,600 DT) selon l'estimation de l'expert, M. Othman Al-Mahri, réalisé en exécution de l'ordonnance sur requête n°94454 émise par le Président du Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 6/9/2023, à ce prix s'ajoute les frais et les honoraires fixé par le tribunal lors des enchères.

6- La date et l'heure de l'adjudication et le tribunal devant lequel elle aura lieu :

La date a été fixée au jeudi, correspondant au trente novembre deux mille vingt-trois (30/11/2023), à neuf heures du matin et les heures suivants le lendemain dans la salle des audiences préparée à cet effet et devant la chambres des saisie Immobilières du Tribunal de Première Instance de Ben Arous, sise à Bouchoucha Radés - Ben Arous.

7- Conditions de visite de l'immeuble saisi :

L'immeuble saisi peut être visité tous les jours de la semaine pendant la journée et sans conditions particulières. En cas de besoin, toute personne peut prendre communication du cahier des charges sans déplacement, au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

A noter :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges, sans déplacement, au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Abdel Karim Al Khichimi, situé au 18 rue Ibn Khaldoun, 2ème étage - Tunisie, en laquelle une copie restera déposée.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2023R02577VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

1) Mohamed Ben Neji Baba, demeurant au 9 Rue Ebn Kholdoun Sousse, CIN n°04049049.

2) Eljia Bent Hédi Yahya, demeurante au 9 Rue Ebn Kholdoun Sousse, CIN n°04099798.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°11809 Monastir d'une superficie de 747 m², dénommé «DAR AHMED NEJI» sis à Ouardanine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme 653 970 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 29/11/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2023S01275VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société Tunisienne du Banque en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Mehdi Ben Mohamed Bouhaouel, demeurant à la rue Assad Ibn El Fourat, titulaire de la CIN n°06835991

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Immeuble Dabbou, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°9643 Monastir, dénommé "BECHIRA" d'une superficie de 2452 m² sis à Menzel Nour.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme 32366 D 400 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 29/11/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2023S01276VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Banque de L'HABITAT en la personne de son représentant légal, demeurant à son siège social sis à Khaireddine Pacha Tunis.

Partie saisie : Rachid Ben Makki Ben Sayari Ayari, demeurant à l'immeuble de ministre de l'intérieur B1 Cité Riadh Sousse, titulaire de la CIN n°02357028.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°116523 Sousse d'une superficie de 420 m² dénommé «DAR EL RAHMA» et sis à Cité Erriadh Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 199 800 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 30/11/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2023S01277VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble suite à une saisie immobilière

Cabinet maître Mahdi Louati

Avocat à la cour d'appel

Rue Ahmed Aloulou immeuble Sirine 3ème étage bur 302 Sfax

Tél/Fax : 70032360

MF : 1365061/W/A/P/000

Le créancier saisissant : Groupe mondiale de technologie comptoir hachicha en son représentant légal, société à responsabilité limitée, demeurant à son siège social la rue que relie route Gremda et Taniour km 9 devant le marché municipal Gremda Sfax, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1402737E, ayant son domicile à l'étude de son avocat maître Mahdi Louati, rue Ahmed Aloulou immeuble sirine 3ème étage bur 302 Sfax.

Le débiteur saisi :

1) SOCIETE horizon en son représentant légal société à responsabilité limitée, demeurant à son siège social route Midoun km 1.5 souani 4185 houmet souk Djerba, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1478753T (débiteur principal)

2) Amel Bent Ammar Ben Mostpha Salmi épouse Mongi Boumsour, nationalité tunisienne, gérant de société, titulaire de la CIN n°05607016, demeurant à oued zebib Gallala Djerba Médenine (caution hypothécaire propriétaire du titre mis en vente).

Avocat poursuivant : Maître Mahdi Louati, avocat, rue Ahmed Aloulou immeuble sirine 3ème étage bureau 302 Sfax.

Immeuble saisi et mis en vente : la vente portera sur la totalité de la propriété dénommée «Amel» objet du titre foncier n°72246 de Bizerte, qui représente un appartement situé au troisième étage constitué de la parcelle n°13 du plan de lotissement du titre foncier n°21285 Bizerte d'une superficie de cent vingt-quatre mètres carrés (124 mètres carrés) avec les parties communes égale à (1091/10000) dans le titre foncier n°21285 Bizerte situé à Safsaf en bordure de la route menant de Mateur à Bizerte gouvernorat de Bizerte, l'appartement est bordé par le sud des parcelles 14 et 12 de du plan de lotissement du titre foncier n°21285 Bizerte, à l'est la route nationale n°11 reliant Mater et Bizerte, au nord Mohamed ben Saleh Azib, ouest la parcelle n°14 du plan de lotissement du titre foncier n°21285 Bizerte et cet appartement, situé au troisième étage de la résidence «Rabh» accessible par un escalier commun comprend un salon, deux chambres, un couloir, une cuisine, une douche, toilette, un balcon, et une véranda arrière sans toit, l'état de sa construction est bonne et conforme aux normes techniques applicables.

Mise à prix : le saisi est fixé à cent quarante huit mille et huit cent dinars auxquels s'ajoutent les frais fixés qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mardi le 5/12/2023 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du tribunal de première instance de Bizerte sise à la rue Tarak Ibn Zied 7000 Bizerte.

Visite de l'immeuble : la visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Bizerte où est déposé le cahier des charges.

2023X01389VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

1- La partie poursuivante : Madame Touil Mabrouka B Maktouf, demeurant à Elhanya Faidh Sidi Bouzid, domicilie au Cabinet Maître Zaidi Abdallah, Av Habib Bourguiba 9100 Sidi Bouzid.

2- La partie poursuivie : Les héritiers de monsieur Boubaker Touil : Sa veuve Saadouli Chrifa b Ali, ses fils Mokhtar, Abd Aziz, Lamia, Samira, Sihem, Hasnia, Tofaiha, Fayza, Laila, Aziza, demeurant prés de l'école garet Hadid Sidi Bouzid.

Les héritiers de monsieur Mohamed Saleh Touil : sa veuve Amairi Zaara b Saad à son droit et au droit de son fils Yassine Touil ; Sofiane et Rania et Lobna Touil.

3- Avocat de la partie poursuivante : cabinet maître Zaidi Abdallah : 92 av Habib Bourguiba Sidi Bouzid 9100.

4- Description du bien immobilier : Le bien immobilier est représente de deux boutiques situées à Sidi Bouzid dont la surfasse globale est 85 mm.

5- Mise à prix : Le prix d'ouverture est fixé à 74900 dinars et les frais qui seront fixées au prochain jour de l'adjudication par le tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

6- Date de la vente : Lundi 4 décembre 2023 à partir de 9 heures du matin à la chambre immobilière du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

7- Visite du bien immobilier : Tous les jours aux heures du travail nul ne peut se porter enchérisseur sans avoir consigné le tiers du montant fixé par l'intermédiaire d'un Avocat, pour les étrangers ils doivent avoir une autorisation du gouverneur.

Pour de plus amples renseignements s'adresse au greffe du tribunal de première instance Sidi Bouzid et au cabinet Maître Abdallah Zaidi Avocat à la cour de cassation avenue Habib Bourguiba 9100 Sidi Bouzid et au Cabinet du huissier notaire Kallabi Skander av Hajj Mohamed B Ahmed Bouzidi.

2023X01398VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître ADEL HANNACHI

Avocat à la cour de cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tél : 71 894 201

Fax : 71 894 202

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F (Ex RC n° B187881996), élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel Hannachi, avocat à la Cour de Cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365H.

Partie saisie : Ezzeddine Ben Aroussi Habibi, Tunisien, né le 15/04/1974 à Tunis, Pharmacien, titulaire de la CIN n°07256594, demeurant à Menzel Habib Borj el Amri Manouba.

Avocat poursuivant : Maître Adel Hannachi, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité des parts indivises sises en bordure de la route El Fejja village Menzel Habib Drijett délégation de Tbourba gouvernorat de Mannouba consistant en un terrain agricole, clôturé par des fils de fer d'une superficie de 22561.79 parts du titre foncier n°1275 Manouba dénommé «ELMANGOUB VI» d'une superficie globale de 10 ha 90 a 90 ca sur lequel est édifié une villa à usage d'habitation, à son coté un immeuble secondaire.

- La villa se compose de véranda de deux cotés, deux salons, 2 cuisines, une cuisine avec séchoir, chambre à coucher, à gauche couloir menant vers trois chambres à coucher, une chambre à coucher familiale, salle de bain, salle d'eau, un escalier menant à la terrasse, la superficie couverte de la villa 321 m², le sol est en marbre thela, les murs sont en briques, sa toiture est en béton armé recouvert de plâtre, équipé de toutes les commodités, avec chauffage central.

- Le bâtiment secondaire se compose d'un dépôt d'une superficie de 43 m² environ à coté se trouve un studio avec cuisine, salle d'eau, en arrière un escalier menant à la terrasse d'une superficie de 56 m².

- Le reste du terrain est planté d'arbres fruitiers, 2580 oliviers, 200 amandiers, 100 pécher et abricotier, irrigué par un bassin de collecte d'eau provenant de la terrasse.

- La valeur des parts indivises (terrain) : 02ha 25 a 61.79 ca x 98000.000 DT = 221105,542 DT.

* Les constructions de la villa : 321 m², prix 1100,000 DT le m², prix Total : 353100,000 DT.

* Les constructions du studio : 56 m², prix 700,000 DT le m², prix Total : 39200,000 DT.

* Les constructions du dépôt : 43 m², prix 600,000 DT le m², prix total : 25800,000 DT.

* Les constructions du collecteur d'eau 15000,000 DT.

- La Valeur totale des constructions : Quatre cent trente trois mille cent Dinars (433100,000 DT).

- La Valeur des parts indivises y compris les arbres fruitiers et les constructions :

* Terrain : 221105,000 DT

* Constructions : 433100,000 DT

- La valeur totale : Six cent cinquante quatre mille deux cent cinq Dinars 542 Millimes (654205,542DT).

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de six cent cinquante quatre mille deux cent cinq Dinars 542 Millimes (654205,542DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 6/12/2023 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Manouba (chambre des ventes immobilières) situé à la Route Oued Ellil km 7 Manouba.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises. La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Manouba ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Manouba.

2023402588VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître ADEL HANNACHI

Avocat à la cour de cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tél : 71 894 201

Fax : 71 894 202

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie

«BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F (Ex RC n° B187881996), élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel HANNACHI, avocat à la Cour de Cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365H.

Partie saisie : Houda Bent Mohamed SEHLI, Tunisienne, née le 18/12/1979 à Tunis, commerçante, titulaire de la CIN n°08104594, demeurant au 1 Rue Bahreïn Cité Essalama Mornaguia Manouba.

Approbateur de prêt hypothécaire : Wajdi Ben Mohamed Béchir MEKNI, Tunisien, né le 05/04/1978 à Béja, titulaire de la CIN n°07322277, demeurant au 1 Rue Bahreïn Cité Essalama Mornaguia Manouba.

Avocat poursuivant : Maître Adel Hannachi, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité des parts indivises soit 307 parts de l'immeuble sis Elmornaguia gouvernorat de Manouba, objet du titre foncier n°18345 Manouba dénommé «FERCHCHI1» consistant en un terrain nu sis dans un rassemblement d'habitation limité de l'Est, immeuble revenant à Hela FRCHICHI, du Sud un immeuble, de l'Ouest immeuble revenant à Karim Larnaout, l'accès pour le terrain du centre d'Elmornaguia puis la route régionale n°576 route El Attar à 2 km, jusqu'à l'arrivé au pont sur l'Autoroute menant vers Béja qui mène à un rassemblement d'habitation la où se trouve le terrain.

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de vingt huit mille cinq cent cinquante et un Dinars (28 551,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Mercredi 6/12/2023 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Manouba (chambre des ventes immobilières) situé à la Route de Oued Ellil km 7 La Manouba.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes Immobilières de la Manouba ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Manouba.

2023402589VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution des deniers

Par ordonnance de Mme Jmii Zayneb, juge au Tribunal de première instance de Sidi Bouzid stipulant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers de Kamel ben Ali ben Mahmoud Gafsi demeurant au khcham charqeya saiida regueb Sidi Bouzid le montant de vingt et un quatre cents quatre vingt dix dinars et 442 millimes (21.490.442 d) objet de l'affaire n°38 en cours.

Dans le délai de 30 jours de la date de l'insertion du présent préavis tout créancier et participant à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu en vertu des articles 46 et 467 cpcc.

2023T01022VEPA2

Avis de distribution

Ministère de la justice et des droits de l'homme

Tribunal de première instance de Tunis

Chambre de distribution

Affaire de distribution n°2064Bis

Le greffier de la chambre de distribution du tribunal de première instance de Tunis porte à la connaissance que la somme de sept cent vingt-quatre mille deux cent cinquante dinars (724.250,000DT), consignée à la recette des finances de Bab Bnet Tunis en date du 10/11/2022, conformément au reçu n°M039307, suite à la demande de Maître Naceur Hammamia, avocat, résidant au 24 rue Daghbagi Tunis, agissant pour le compte des héritiers de Mohamed Taher Belhaj et contre les fils Abdessalam ben Nasser Ghiloufi et autres.

Une affaire de distribution n°2064 bis a été enregistrée. Par conséquent, dans les trente jours à compter de la publication de cet avis, tout créancier souhaitant participer à la distribution des biens doit, sous peine de forclusion, présenter ses titres de créance au greffe du tribunal, accompagnés d'une demande de collocation établie par un avocat, dont l'étude est élue comme domicile d'élection pour le requérant, Cette demande devra préciser les motifs de préférence de la créance, le cas échéant. Les dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale doivent être rappelées dans les avis, insertions et sommations prévues aux deux articles précédents, sous peine de nullité.

2023T01027VEPA2

Distribution des deniers

Avec l'autorisation de Madame Zeineb Djemai, Juge au Tribunal de Première Instance de Sid Bouzid, la procédure de distribution des deniers de la Société mutuelle de Base de Services Agricoles de Regueb Al Amal en Regueb Sidi Bouzid et déposée auprès de la recette des finances de Sidi Bouzid sous le numéro M015443 montant de cinquante mille quatre cent vingt dinars (50.420.000), qui fait l'objet de l'affaire n°37 (en cours).

Dans un délai de 30 jours à compter de la publication de cet avis, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à Peine de forclusion, produire ses titres de

créance au greffe du tribunal de Sidi Bouzid, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. En application les dispositions des articles 466 et 467 du Code de procédure civile et commerciale.

2023T01028VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à la décision du juge chargé en date du 2/2/2023, à la requête de répartition déposée par Maître Adel Mabrouk agissant pour le compte de la BH BANK en la personne de son représentant légal et suite à la consignation du prix dans la caisse des dépôts et consignations selon reçu n°M042524 datant du 27/4/2016, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition de sommes d'argent revenant à Monsieur Mounir ben Salah Ben Romdane, demeurant à la Route de Tunis n°205 Hammam Sousse, CIN n°02882306.

Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créances par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Cette annonce a été formulée conformément aux dispositions des articles 466 et 468 CPCC.

2023S01278VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à la décision du juge chargé en date du 2/2/2023, à la requête de répartition déposée par Maître Adel Mabrouk agissant pour le compte de la BH BANK en la personne de son représentant légal et suite à la consignation du prix dans la caisse des dépôts et consignations selon reçu n°M035760 datant du 7/12/2018, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition de sommes d'argent revenant à Monsieur HEDI KHELIL, demeurant à Moknine Route de Jemmel CIN n°04162998.

Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créances par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Cette annonce a été formulée conformément aux dispositions des articles 466 et 468 CPCC.

2023S01279VEPA2

Société Hôtelière et Touristique «KARIM»

Siège social : 15, rue de Marseille - Tunis

N° de Registre National des Entreprises : 0033229 A

Matricule fiscal : 033229A/A/M/000

Le Tribunal de Première Instance de Tunis a décidé en chambre de conseil réunie le 26 octobre 2023 d'accepter l'offre présentée par Monsieur Salah Mohamed Saqr ALMOUSHERJI, et ordonne la cession de la société Hôtelière et Touristique «KARIM» à l'offrant sus-indiqué dans la limite des éléments mentionnés dans le cahier des charges au prix présenté par ce dernier après augmentation pour une valeur de dix huit million cinq cent mille Dinars (18.500.000,000 dinars), et ordonne au contrôleur d'exécution, Monsieur Adel Ben Hammed, d'accomplir les procédures de cession, d'encaisser le prix et de rédiger le contrat de cession après l'avoir soumis au juge contrôleur Madame Rym Mohamed, et ordonne l'immatriculation du présent jugement au Registre National des Entreprises de la société bénéficiant du redressement judiciaire, et la publication au journal officiel de la République Tunisienne, et que les dépenses de la cession soient à la charge du cessionnaire.

2023402593VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

Société Immobilière ESSID Zouheir

Société anonyme

Capitale social : 2.220.000 dt

Siège social : Zone industrielle Dar Chaabene El Fehry

Matricule fiscal : 1549342X/A/M/000

Tous les Actionnaires de la société «IMMOBILIERE ESSID Zouheir s.a» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 24/11/2023 à 10h au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement du siège social de la société.

2023R02559SANB3

Convocation à l'assemblée extraordinaire

LA SOCIETE DE GESTION DU COMPLEXE INDUSTRIEL

ET TECHNOLOGIQUE DE SIDI BOUZID «CITECH SBZ»

Société anonyme

Au capital de 3.007.500 DT

Siège social : lotissement Jallali, Immeuble Amine 3ème étage Sidi Bouzid 9117

Registre de commerce : B18189082012

Matricule Fiscal : 1268145F/A/M/000

CNSS : 307622-35

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe industriel et Technologique de Sidi Bouzid sont convoqués à l'assemblée extraordinaire pour le jeudi 23 novembre 2023 à 10h au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Discutions de l'état financier de la société et la prise de décision pour la dissolution de la société ou la continuité de l'activité en application de l'article n°388 du code des sociétés commerciales.

2. Autorisation pour faire les publications juridiques nécessaires.

2023R02571SANB3

Convocation à l'AGO FUTS METALLIQUES

ET EMBALLAGES PLASTIQUE

«METALPLAST»

S.A au capital de 811.080 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040 Radés

MF : 0000630B/A/M/000

Identifiant unique : 0000630B

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en assemblée générale ordinaire : le mardi 5 décembre 2023 à 9H à l'hôtel Môvenpick Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration sur les comptes consolidés de l'exercice 2022.

2) Lecture du rapport du Commissaire aux comptes et approbation des états financiers consolidés 2022.

3) Pouvoirs donnés au porteur du PV de l'AGO pour accomplir les formalités requises par la loi.

2023R02579SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE DISTRIBUTION DES ARTICLES DE CONDITIONNEMENT

"SODIAC Emballages"

MF : 0026402C/A/M/000

Identifiant unique : 0026402C

S.A au capital de 1.000.000 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Rades - 2040 Radés

Messieurs les actionnaires de la S.A. SODIAC Emballages sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 4 décembre 2023 à 16 heures à l'hôtel Môvenpick Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation de la notice élaborée par le Conseil d'Administration présentant le projet d'augmentation de capital ainsi que ses modalités pratiques.

2) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur ledit projet d'augmentation du capital par suppression de droit préférentiel de souscription (DPS).

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les créances détenues par les actionnaires souscrivant à l'augmentation de capital et approbation des certificats de ces créances dressés par le Conseil d'Administration.

4) Approbation par l'AGE du projet d'augmentation de capital, de l'ensemble de ses modalités pratiques et de la modification corrélative des statuts de la société.

5) Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation de capital et la mise à jour corrélative des statuts.

6) Pouvoirs à conférer à un tiers pour les formalités de publicité et d'enregistrement des pièces légales.

2023R02580SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers «STIMEC»

S.A au capital de 1.400.000 DT

IU : 0719380S

Siège social : 17, Rue des Entrepreneurs, 2035 Charguia II

Messieurs les actionnaires de la Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mardi 28/11/2023 à 10H, au siège social de la BH BANK, sis au 18, Av. Mohamed V - 1023 Tunis, en vue de délibérer à propos de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la convocation tardive à l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ;

5. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

6. Affectation des résultats 2022 ;

7. Quitus aux administrateurs ;

8. Allocation des jetons de présence;

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

Messieurs les actionnaires sont informés que le dossier de l'AGO est mis à leur disposition au siège de la société sise au 17 Rue des Entrepreneurs 2035 La Charguia II et ce, durant les délais légaux.

2023R02586SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SODEK-SICAR

Société anonyme

Au capital de 6.236.055,000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - en face de la BCT Kasserine - 1200

I.U : 594166X

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement Economique de Kasserine (SODEK-SICAR) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 22 novembre 2023 à 10h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la situation de la société conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2023S01272SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SODEK-SICAR

Société anonyme

Au capital de 6.236.055,000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - en face de la BCT Kasserine-1200

I.U : 594166X

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement Economique de Kasserine (SODEK-SICAR) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 22 novembre 2023 à 9h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022,

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

4. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022,

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022,

7. Approbation des conventions réglementaires conclues par la société, régies par l'article 200 du (C.S.C)

8. Fixation des jetons de présence relatifs aux exercices 2022 et 2023,

9. Nomination des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2023S01273SANB3

Convocation à l'AGE

SOCIETE INDUSTRILLE DES ARTICLES METALLIQUES "SIAM"

SA, au capital de 3 200 000 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

IU : 0004092 P

Messieurs les actionnaires de la Société SIAM sont convoqués à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le jeudi 30 novembre 2023 à partir de 9 h au siège social de la Société situé à la route de Gabès km 3 Sfax derrière l'usine de la société confiserie Triki le moulin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital par incorporation d'une partie des résultats reportés,

- Questions diverses.

2023X01393SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE AL KARAMA HOLDING

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0922165A

Messieurs les actionnaires de la société Al Karama Holding sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le vendredi 24 novembre 2023 à dix heures au siège social sis à la rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Les Berges du Lac 1053 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022 ;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société au titre de l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022;

- Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2022 ;

- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2022 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Nomination de co-commissaires aux comptes ou Renouvellement de mandat;

- Pouvoirs en vue de formalités.

2023402582SANB3

Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Tunisian Indian Fertilizers : TIFERT

Société Anonyme

Au capital de 278 656 600 DT

Identifiant Unique : 975908G

Siège social : 7 Rue du royaume d'Arabie Saoudite Tunis

Les Actionnaires de la Société TIFERT sont convoqués à la Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 22 Novembre 2023 à 13 h au 7, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du Jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2. Continuité d'exploitation de la Société.

3. Pouvoirs pour formalités.

2023402590SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société "POLYMEDICAL" S.A

Société anonyme

Au capital de 6.300.000 Dinars divisé en 63000 actions de 100 dinars chacune

Siège social : Rue 7301 n°43 Menzah 9 B Tunis

Registre de commerce : B142132003

Matricule fiscal 849034Z/A/M/000

CNSS n° : 00265399-07

Messieurs les actionnaires de la société Polymédical S.A, sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le lundi 27 novembre 2023 à dix heures au siège social en vu de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports établis par le conseil d'administration et par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 300 et 307 du code des sociétés commerciales.

2. Augmentation du capital social en numéraires.

Le montant total de l'augmentation s'élève à 2 millions quatre cent mille dinars (2.400.000 dinars) pour le porter de six millions trois cent mille dinars (6.300.000 dinars) à huit millions sept cent mille Dinars (8.700.000 dinars).

3. Suppression du droit préférentiel de souscription

4. Modification et mise à jour des statuts

5. Prononciation de la continuité d'exploitation et d'activité de la Société Polymédical «Clinique de l'Espoir»

6. Pouvoirs pour formalités

7. Questions diverses.

2023402595SANB3

Convocation à assister à l'assemblée générale extraordinaire

De la société hôtelière et touristique SA

«SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE NOUR»

Siège social : Zone touristique Sidi Salem Bizerte

Registre de commerce : B044432004

Matricule Fiscal : 895939T/A/M/000

Capital : 1.000.000.000

Les actionnaires du capital de «La Société Hôtelière et Touristique Nour» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le mardi le 14 novembre 2023 à dix heures du matin à l'Hôtel Nour Congress & Resort à la zone touristique Sidi Salem Bizerte.

Ceci est pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2022 et des rapports du Commissaire Aux Comptes pour le même exercice,

2- Approbation des états financiers et du rapport du Conseil pour l'exercice 2022.

3- Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Affectation s'il y a lieu des résultats.

6- Attribution au Président Directeur Général de tous les pouvoirs de signature.

2023402596SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "SOLARTECH-SUD"

SA Au capital de 920.000 Dinars

Siège social : Immeuble KENZET Bloc A App A2 Rue Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac

Identifiant unique : 1137306C

Messieurs les actionnaires de la société SOLARTEC-SUD SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 29/11/2023 à 11h à l'immeuble KENZET Bloc A App A2 Rue lac Victoria 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2022

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2022

5. Approbation des conventions couvertes par l'article 200 du code des sociétés

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022

7. Affectation des résultats de l'exercice 2022

8. Fixation des jetons de présence

9. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la société SOLARTEC-SUD SA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 29/11/2023 à 11h30 à l'Immeuble KENZET Bloc A App A2 Rue Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Application des dispositions de l'article 338 du code des sociétés commerciales.

2. Création d'une société dédiée à la conception, la fabrication et la commercialisation de station de dessalement et participation de SOLARETCH-SUD

3. Questions diverses.

Ceci est un deuxième avis au sens de l'article 278 du code des sociétés commerciales.

2023402604SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

«SOCIETE MEDITERRANNE CERAMIQUES» SARL

Au capital de 50 000 Dinars

Siège social : Menzel Hor Manzel Tmime

Matricule fiscal : 1668941D/A/M/000

Tous les associés de la société «MEDITERRANNE CERAMIQUES» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 25/11/2023 à 10h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat du Gérant.

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

2023R02558SRLB3

Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NEW VALUE ALUMINIUM NEVALU

SUARL au capital social de 100.000 dinars

Siège social : 3 BIS 3 Al Mahaba Sidi Rzig Mégrine 2033

Identifiant unique : 1704478H/AM/000

Les actionnaires de la société «NEW VALUE ALUMINIUM» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège de la société sis 3 Bis 3 al Mahaba Sidi Rzig Mégrine 2033 Ben Aous, le 25 novembre 2023 à 13 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Tenu de l'assemblée générale

2. Approbation des états financiers des exercices 2021 et 2022.

3. Affectation des résultats des exercices 2021 et 2022.

4. Ratification des prêts conclus.

5. Quitus au gérant.

6. Nomination d'un gérant.

7. Pouvoirs pour formalités

8. Questions diverses.

2023R02585SRUB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société Tunisienne des Filtres (raffinerie 3) dont le siège social est situé la zone industrielle de Jedeida du gouvernorat de la Mannouba a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°10974 en date du 22 Novembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une usine de filtres d'huile, de carburant et d'air pour les voitures et les moteurs située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de la Mannouba et de la municipalité de Jedeida.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de la Mannouba ou le secrétaire général de la municipalité de Jedeida ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Jamel Ben Dhieb titulaire de la CIN n°01268817 suivant procuration de sa mère Mabrouka Bent Sassi Bounouh titulaire de la CIN n°01065387 déclare la perte du titre de propriété n°01/2486 pour le titre foncier n°106817 Tunis sis à la rue de l'hiver Bab El Jazira Tunis.

Suivant déclaration de la municipalité de Tunis Médina le 30/10/2023.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 31/10/2023.

2023T01021DIVD2

Perte du titre de propriété

Mr Mohamed Sobhi Ben Mohamed Ben Abdallah Klaï CIN n°08070277, a perdu le titre de propriété n° 22674/04, pour le titre foncer n°14086 Le Kef situé à Tel El Ghozlene - Neber le Kef.

Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité de Sidi Hcine le 24/10/2023.

Cet avis a été publié au journal Essabah du 01/11/2023.

2023T01025DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Abdessalem Ben Mohamed Ben Nticha titulaire de la CIN n°04129449 déclare avoir perdu son titre de propriété n°22717/15 relatif au titre foncier n°44922 Monastir situé à Jemmel. Un certificat de perte relatif a été délivré sous le n°544 daté du 28/8/2023 par la poste de sécurité Nationale de Jemmel Nord.

2023S01281DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme Jamila Bent Belgacem Hibar titulaire de la CIN n°04100112 déclare avoir perdu son titre de propriété n°5169/15 relatif au titre foncier n°54777 Monastir situé à Jemmel. Un certificat de perte relatif a été délivré sous le n°23/317 daté du 17/5/2023 par la poste de sécurité Nationale de Jemmel Nord.

2023S01282DIVD2

Avis

Zalila Chedli annonce qu'il possède 3/10 d'une maison d'une superficie de 130 m² sise à la Route Gremda km 2 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2023X01390DIVD2

Perte de titre de propriété

Les Frères : Jamel, Hamadi, Taicir, Raja et Wissal Fils de Sadak ben Bachir Chabchoub, déclarent avoir perdu leurs titre (acte de vente daté le

24/4/1994 dressé par les notaires Abdel Jalil Bouraoui et Sadek Ben Hamedou) de propriété d'un sixième (1/6) indivis : de la moitié d'un terrain d'une superficie approximative de 900 m² contenant une maison de deux étages située à la route Manzel Chaker km 1.5 et de la moitié d'une parcelle ouest du magasin n°13 d'une superficie de 32.13 m² située à la route Sokra km 3 Sfax.

Et ils veulent extraire un autre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Bouaziz Abdlmajid dans son bureau rue des notaires Rahbet Remed n°12 Sfax après un délai de 30 jours.

2023X01395DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonces légales n°2023R02338APSF1 Jort n°116 du 6/10/2023.

Lire :

1- Amicale 'AFAQ' des Fonctionnaires et Ouvriers du Restaurant Universitaire Ali Belhawen de Jendouba.

Au lieu de :

Amicale 'AFAQ' pour les Employés Restaurant Universitaire Ali Belhawen Jendouba.

2- Secrétaire général : Othmani Taoufik et non Othmani Taowifik.

2023R02566RECZ9

Rectificatif

Concernant l'annonce n°2023401966VEPA2 de la Société A2 Consulting «THE GATE» parue au Journal Officiel de la République Tunisienne n°92 en date du 9 août 2023, page 1939, lire décisions n°984 au lieu de 970.

2023402603RECZ9

Rectificatif

Annonce n°2023T01004SRLB2 parue au JORT n°126 du 31/10/2023 page 2479 - 2480.

Lire : quittance n°M062710

Au lieu de : quittance n°62710

Et le reste sans changement.